

AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance régulière tenue le 2 avril 2024, le Conseil municipal a adopté, conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, une résolution établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024 avec une modification.

Les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

- 9 janvier, à 20 h
- 5 mars, à 20 h
- 7 mai, à 20 h
- 2 juillet, à 20 h
- **10 septembre, à 20 h**
- 5 novembre, à 20 h
- 6 février, à 20 h
- 2 avril, à 20 h
- 4 juin, à 20 h
- 13 août, à 20 h
- 1^{er} octobre, à 20 h
- 3 décembre, à 20 h

Le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Dominique, ce 3 avril 2024.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche